



**COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 6 JUIN 2019
DÉCLARATION PRÉALABLE**

Nous sommes toujours en attente des réunions de discussions sur les promotions de C en B, promises par la Secrétaire Générale en fin d'année 2018.

Avec la suppression du grade de base des adjoints administratifs le nombre d'adjoints principaux de 2^{ème} classe est devenu conséquent, il vient grossir la liste des agents promouvables pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Un grand nombre de ces promouvables est âgé et en fin de carrière. Il est impératif de pouvoir leur donner un accès à la catégorie supérieure pour la reconnaissance de leurs compétences et de leur charge de travail importante suite à la baisse des effectifs dans toutes les directions.

La CGT demande que la Secrétaire Générale tienne ses promesses et que les réunions de négociations sur les promotions de C en B soient organisées rapidement.

Lors de cette CAP, 13 promotions supplémentaires au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe nous sont proposées. Comment est-il possible de travailler consciencieusement en ayant si peu de promotions à attribuer. Nous vous rappelons qu'une majorité d'organisations syndicales avait demandé que la CAP de novembre 2018 pour les promotions au titre de l'année 2019, soit reportée sur l'année suivante. La DRH n'a pas voulu accéder à notre requête alors qu'un report aurait été plus judicieux, nous n'aurions pas eu besoin aujourd'hui de nous torturer pour donner satisfaction à seulement 13 agents. De plus les nouveaux élus n'ont pas pu prendre part aux débats n'ayant pas eu connaissance des dossiers déjà discutés en novembre 2018. Sur quels critères choisissons nous les directions bénéficiaires, un agent est-il meilleur d'une direction à une autre ? Non bien entendu. Jamais nous n'avons eu à mélanger mutations et tableaux d'avancement.

La CGT déplore le manque de visibilité des postes vacants en ARS (trois postes seulement sont apparus hier lors de la pré-CAP).

Les projets de réforme de la Fonction Publique et l'organisation territoriale de l'État ne sont pas faits pour rassurer les agents, la circulaire du premier ministre que nous avons diffusée, annonce une réorganisation d'ampleur dans les territoires et l'administration centrale, sans tenir compte des conditions des agents. Le 15 juin notre ministère devra soumettre les noms des services de l'administration centrale qui devront être transférés en services déconcentrés. De même les préfets vont récupérer certaines missions des ARS et des DIRECCTE. Le choix est-il fait ? Les agents en seront-ils informés rapidement ? Des postes seront-ils supprimés ? Les agents auront-ils le choix d'aller ou non en services déconcentrés ?

La CGT s'inquiète aussi du rôle que les représentants du personnel auront après la suppression des CAP de mutation et d'avancement. Tout se fera dans l'opacité, comment être certains que les critères d'ancienneté auxquels nous tenons depuis des années le seront toujours. Quoiqu'il en soit la CGT sera vigilante et ne cessera de suivre les dossiers de très près pour s'assurer que les promotions et les mutations seront attribuées sans injustice.